

L'UNSA vous informe

Comparatif régimes indemnitaires - Catégorie C (proposition au 19 octobre 2017)

Ancien régime indemnitaire			Nouveau régime indemnitaire				
Catégorie C	Rhône-Alpes	Auvergne	NOUVEAU GRADE	Socle grade	COMPLEMENT FONCTIONNEL	Complément Indemnitaire Annuel	
REGIME INDEMNITAIRE FILIERE ADMINISTRATIVE							
Adjoint administratif 2ème classe	405,00 €	368,12 €	adjoint administratif Ter	405 €	Les agents de catégorie C (hors ATEE), qui exercent des missions correspondant à la catégorie supérieure, perçoivent une bonification de leur part fonction qui leur permet d'être au niveau du RI socle grade du 1er grade de B	300,00 € brut annuel si les résultats ont été atteints. 100,00 € brut s'ils l'ont été partiellement. 0,00 € brut s'ils ne l'ont pas été.	
Adjoint administratif 1ère classe	414,00 €	368,12 €	adjoint administratif principal 2CI	414 €			
adjoint administratif principal 2CI	434,00 €	368,12 €		414 €			
adjoint administratif principal 1CI	439,00 €	368,12 €	adjoint administratif principal 1CI	439 €			
REGIME INDEMNITAIRE FILIERE TECHNIQUE HORS LYCEE							
adjoint technique 2ème classe	405,00 €	369,34 €	adjoint technique territorial	405 €	Les agents de catégorie C (hors ATEE), qui exercent des missions correspondant à la catégorie supérieure, perçoivent une bonification de leur part fonction qui leur permet d'être au niveau du RI socle grade du 1er grade de B		
adjoint technique 1ère classe	414,00 €	365,85 €	adjoint technique principal 2ème classe	414 €			
adjoint technique principal 2ème classe	434,00 €	365,85 €		414 €			
adjoint technique principal 1ère classe	439,00 €	365,85 €	adjoint technique principal 1ère classe	439 €			
Agent maîtrise	434,00 €	368,12 €	Agent maîtrise	434 €			
Agent maîtrise ppal	441,00 €	366,87 €	Agent maîtrise ppal	441 €			
REGIME INDEMNITAIRE DES ADJOINTS TECHNIQUES DES ETABLISSEMENTS							
adjoint technique des établissements 2ème classe	299,53 €	290,00 €	adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	303 €			
adjoint technique des établissements 1ère classe	309,53 €	290,00 €	adjoint technique principal des établissements 2ème classe	316 €			
adjoint technique principal des établissements 2ème classe	313,11 €	290,00 €		316 €			
adjoint technique principal des établissements 1ère classe	317,39 €	290,00 €	adjoint technique principal des établissements 1ère classe	330 €			
Prime de fin d'année							
montants annuel bruts							
Cat C	1 674,00 €	0,00 €	Maintien pour ceux qui la touchent aujourd'hui				

Légende

(Référence: régime indemnitaire le plus intéressant actuellement en vigueur)

- Régime indemnitaire en hausse
- Régime indemnitaire équivalent
- Régime indemnitaire en baisse

CR Auvergne Rhône-Alpes

L'UNSA vous informe

Comparatif régimes indemnitaires - Catégorie B (proposition au 19 octobre 2017)

Ancien régime indemnitaire				Nouveau régime indemnitaire					
Catégorie B	Rhône-Alpes		Auvergne	NOUVEAU GRADE	SOCLE Grade	COMPLEMENT FONCTIONNEL	Complément Indemnitaire Annuel		
	Part fixe	part modulable maximum	part fixe						
REGIME INDEMNITAIRE FILIERE ADMINISTRATIVE									
rédacteur	421,00 €	77,00 €	394,69 €	rédacteur	500 €	50 € brut mensuel pour les agents assurant des fonctions d'encadrement liées à une responsabilité hiérarchique	300,00 € brut annuel si les résultats ont été atteints. 100,00 € brut s'ils l'ont été partiellement. 0,00 € brut s'ils ne l'ont pas été.		
rédacteur principal 2ème classe	520,00 €	77,00 €	468,40 €	rédacteur principal 2ème classe	525 €				
rédacteur principal 1ère classe	540,00 €	77,00 €	468,40 €	rédacteur principal 1ère classe	555 €				
REGIME INDEMNITAIRE FILIERE CULTURELLE									
assistant principal 2ème classe jusqu'au 4è éch	362,00 €	77,00 €	466,52 €	assistant conservation principal 2ème classe	525 €				
assistant principal 2ème classe à partir du 5è éch	490,00 €	77,00 €	466,52 €	assistant principal 1ère classe	555 €				
assistant principal 1ère classe	510,00 €	77,00 €	466,52 €	assistant principal 1ère classe	555 €				
REGIME INDEMNITAIRE FILIERE SOCIALE									
assistant socia-éduc principal			569,00 €	assistant socia-éduc principal	525 €				
REGIME INDEMNITAIRE FILIERE TECHNIQUE									
technicien < 8è éch	397,00 €	90,00 €	335,77 €	technicien	500 €				
technicien à partir du 8è éch	416,00 €	90,00 €	335,77 €						
technicien principal 2ème classe	520,00 €	70,00 €	470,41 €	technicien principal 2ème classe	525 €				
technicien principal 1ère classe	540,00 €	117,00 €	474,79 €	technicien principal 1ère classe	555 €				
Prime de fin d'année									
Cat B	1 764,00 €		rien	Maintien pour ceux qui la touchent aujourd'hui					

Légende

(Référence: régime indemnitaire le plus intéressant actuellement en vigueur)

 Régime indemnitaire en hausse

 Régime indemnitaire équivalent

 Régime indemnitaire en baisse

Libre et accessible

CR Auvergne Rhône-Alpes

L'UNSA vous informe

Comparatif régimes indemnitaires - Catégorie A (proposition au 19 octobre 2017)

Ancien régime indemnitaire				Nouveau régime indemnitaire			
	Rhône-Alpes		Auvergne	NOUVEAU GRADE	SOCLE Grade	COMPLEMENT FONCTIONNEL	Complément Indemnitaire Annuel
	Part fixe	part modulable maximum	part fixe				
REGIME INDEMNITAIRE FILIERE ADMINISTRATIVE							
attaché jusqu'au 5ème échelon	686 €	107 €	468,45 €	attaché	670 €	300 € brut mensuel pour les responsables de service 100 € pour les responsable d'unité et directeur de projet	300,00 € brut annuel si les résultats ont été atteints. 100,00 € brut s'ils l'ont été partiellement. 0,00 € brut s'ils ne l'ont pas été.
attaché supérieur au 5ème échelon	656 €	107 €	590,78 €				
attaché principal	1 010 €	107 €	595,45 €	attaché principal	1 132 €		
directeur	1 087 €	107 €	595,45 €	directeur/Attaché hors classe	1 200 €		
administrateur hors classe	1 691 €	126 €		administrateur hors classe	2 165 €		
administrateur	1 361 €	126 €		administrateur	1 486 €		
REGIME INDEMNITAIRE FILIERE CULTURELLE							
attaché conservation	638 €	107 €	468,40 €	attaché conservation	670 €		
Conservateur du patrimoine chef	885 €	107 €		conservateur du patrimoine en chef	2 165 €		
Conservateur du patrimoine	674 €	107 €		conservateur du patrimoine	1 486 €		
REGIME INDEMNITAIRE FILIERE TECHNIQUE							
ingénieur	748 €	160 €	869,46 €	ingénieur	670 €		
ingénieur principal	1 251 €	250 €	900,53 €	ingénieur principal	1 132 €		
				ingénieur hors classe	En attente des dispositions réglementaires		
ingénieur en chef de classe normale	1 546 €	409 €	n.c	ingénieur en chef	1 486 €		
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	1 655 €	714 €	n.c	ingénieur en chef hors classe	2 165 €		
REGIME INDEMNITAIRE POSTES DE DIRECTION (EXEMPLE)*							
DGS DGA directeur - administrateur général	1 642 €	512 €	n.c	DGS/DGA/directeur/directeur	4 165 €		8820 € brut annuel
directeur adjoint-administrateur général	1 642 €	476 €	n.c	adjoint - administrateur			
Prime de fin d'année							
(A1) Cat A exerçant des fonctions de direction	2 035 €		0,00 €	Maintien pour ceux qui la touchent aujourd'hui			
(A2) agents de cat A exerçant des fonctions de responsable de service ou d'unité	1 944 €		0,00 €				
(A3) agents de cat A n'exerçant pas de fonction d'encadrement	1 854 €		0,00 €				

(*) Le régime indemnitaire des directeurs/directeurs adjoint/DGS/DGA sera déterminé individuellement et de façon opaque, dans la limite du plafond légal que nous indiquons ici.

Légende

(Référence: régime indemnitaire le plus intéressant actuellement en vigueur)

Régime indemnitaire en hausse

Régime indemnitaire équivalent

Régime indemnitaire en baisse